



RÉGATE ANNUELLE YCPC INSTRUCTIONS DE COURSE

Samedi, 29 juin, 2024

Yacht Club de Pointe-Claire
Lac St. Louis, Québec

1. RÈGLES

1.1 Les régates seront régies par les Règles de Courses pour Voiliers (RCV).

2. CHANGEMENTS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toutes modification aux instructions de courses sera affichée sur le tableau officiel d'information se trouvant à [Tableau d'affichage officiel PCYC](#) avant 09h00 de la même journée qu'elle prendra effet, sauf si la modification concerne une modification à l'horaire des courses lequel changement sera affichée au plus tard à 20h00 la journée précédant sa mise en application.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES COMPETITEURS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront envoyés par email et à l'adresse renseignée dans le formulaire d'inscription du bateau.
- 3.2 Sur l'eau, le canal VHF 77 est réservé à la communication du Comité de Course. Les concurrents peuvent utiliser le canal 77 pendant les courses uniquement pour les messages urgents ou de sécurité. Une mauvaise utilisation du canal 77 pendant les courses pourrait être considérée comme une faute - RRS 69.

4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] Les compétiteurs et leurs accompagnateurs devront se conformer aux demandes raisonnables des officiers de course.

5. SIGNAUX ÉMIS DU RIVAGE

- 5.1 Les signaux émis à terre seront affichés sur le mât du drapeau du bateau du comité de course amarré au YCPC et une notification par courrier électronique sera envoyée simultanément à l'ensemble de la flotte enregistrée au GNS.
- 5.2 Lorsque le pavillon AP est hissé à partir de la rive, «1 minute» est remplacé par «un minimum detrente (30) minutes» dans les signaux de course «Aperçu».

6. PAVILLONS DE CLASSE

6.1. Les pavillons de classe sont:

DIVISION	PAVILLON
1	Mauve
2	Vert
3	Blanc
4	Jaune

7. PARCOURS

- 7.1 Les parcours Régulier et Court sont définis à l'Addenda A.
- 7.2 Si un parcours Court doit être effectué, cela sera indiqué par le navire de signalisation du comité de course affichant le fanion numérique 1 avec le drapeau de classe.
- 7.3 Toutes les marques du parcours doivent être laissées à bâbord.
- 7.4 L'emplacement des marques ne peut donner lieu à une réclamation.
- 7.5 Le parcours ne sera pas raccourci. Ceci change RCV 32.
- 7.6 Les étapes du parcours ne seront pas modifiées après le signal préparatoire. Ceci change RCV 33.

8. BOUÉES

- 8.1 Les marques utilisées seront des marques gonflables soit jaune et orange.
- 8.2 La bouée de départ/d'arrivées sera une boule rouge.

9. LE DÉPART

- 9.1 Le départ des courses sera fait en utilisant RCV 26
- 9.2 La ligne de départ sera délimitée par un drapeau orange sur le bateau signaleur du côté tribord de la ligne et le côté parcours de la marque de départ située à bâbord.
- 9.3 Les bateaux pour lesquels le signal d'attention n'a pas été donné doivent se tenir à l'écart de la zone de départ pendant la séquence départ des autres divisions.
- 9.4 Quand, au signal de départ d'un bateau, une partie quelconque de sa coque se trouve du côté parcours de la ligne de départ, le bateau comité tentera de héler son numéro de voile. Dans une situation où le bateau comité a failli de héler le numéro de voile, ou si le compétiteur n'a pas entendu le bateau comité héler son numéro de voile, ces situations ne peuvent pas faire l'objet d'une demande de réparation. Ceci change la règle RCV 62.1 (a).
- 9.5 Un bateau qui ne prend pas le départ dans un délai de quatre minutes suivant son signal de départ se verra attribuer un score DNS. Ceci change RCV A5.1 et A5.2.
- 9.6 L'ordre de départ sera déterminé par les drapeaux arborés par le bateau comité. Le bateau comité va tenter de lancer les départs selon l'ordre des divisions. Afin de faciliter la gestion de la course, le bateau comité pour modifier l'ordre des départs ou combiner plus d'une division dans un départ, et ce à son entière discrétion. Une telle action par le bateau comité de peut faire l'objet d'une demande de réparation.

10. L'ARRIVÉE

- 10.1 La ligne d'arrivée sera établie entre un mât arborant un pavillon bleu sur le bateau comité et la bouée d'arrivée du côté parcours.




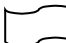

11. TEMPS LIMITE

- 11.1 La Fenêtre pour Finir, soit le temps limite pour les bateaux pour finir après que le premier bateau de leur division ayant pris le départ, a effectué le parcours et fini, sera de 30 minutes.
- 11.2 Les bateaux ne finissant pas dans la fenêtre pour finir devront être classés DNF sans instruction. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

12. DEMANDE DE RÉCLAMATION

- 12.1 Une demande de réclamation doit être soumise avant 20h00 la journée de la régata.
- 12.2 Les formulaires de demande de réclamation se trouvent sur le site gnsracing.com.
- 12.3 Un avis informant les parties impliquées dans une demande de réclamation sera affiché au plus tard 48 heures après la course informant qu'ils sont une des parties ou témoins impliqués dans une séance d'instruction.
- 12.4 Les séances d'instructions seront tenu dans la salle d'instruction au Yacht Club de Pointe-Claire.
- 12.5 RCV 62.2(a) et 66.2(a) se s'appliquent pas.

ADDENDA A – PARCOURS

DIVISION	PARCOURS RÉGULIER	PARCOURS COURT 
1 	Départ – 1B – 3 – 1B - Arrivée	Départ – 1B – Arrivée
2 	Départ – 1A – 3 – 1A - Arrivée	Départ – 1A – Arrivée
3 	Départ – 1A – 2 – 3 – 1A – Arrivée	Départ – 1A – Arrivée
4 	Départ – 1A – 2 – 3 – 1A – Arrivée	Départ – 1A – Arrivée

